

TO

violences conjugales contre les femmes sont une réalité inhumaine, pénible, inacceptable.

La souffrance des femmes victimes, s'ajoutent les dommages subis par leurs proches, témoins, eux-mêmes victimes.

Les conséquences individuelles et collectives en sont énormes :

une perte de 2,5 milliards d'euros par an leur coût total pour la Société.

Les hommes et femmes, nous sommes tous responsables du respect des droits de l'homme.

LES CHIFFRES

Un meurtre, en France, tous les 2,5 jours sous les coups de son arme.

En 2008 (et 27 hommes dont 11 par légitime défense des femmes, et 11 par un rival)

En 2009 (et 25 hommes dont 12 par légitime défense des femmes), et 10 enfants sont décédés également.

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales.

Les appels de l'Association pour l'année 2010 :

Les appels de femmes victimes de violences conjugales reçues en 2010.

Les entretiens dans les locaux de l'association

ASSOCIATION SOS VIOLENCES CONJUGALES

Tél. 05 55 88 20 02

E-mail : sosviolencesfemmes@gmail.com

Permanences gratuites

L'Association met à la disposition des victimes de violences conjugales départementales, limitrophes et autres :

- un service d'écoute téléphonique : du lundi au vendredi (9h-12h et 14h-18h)
- un service correspondante Mail : sosviolencesfemmes@gmail.com
- un service d'entretien individuel avec ou sans rendez-vous
- un groupe de parole une fois/mois
- un service de formation et de sensibilisation

L'entretien est gratuit, confidentiel et anonyme.

Ce lieu offre un accueil, une écoute :

- pour celles qui craignent l'émergence de la violence
- pour celles qui connaissent et vivent la violence

un soutien dans les démarches juridiques, administratives et sociales
une orientation vers d'autres services

**Ne laissez pas
La violence s'installer
Réagissez !**

CENTRE D'HÉBERGEMENT CHRS SOLIDARELLES

SPÉCIFIQUE POUR LES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES MARIAGES FORCÉS ET VIOLS
(avec ou sans enfants)

Tél. 05 55 88 03 51

Ce lieu offre :

- un accueil 24/24h
- une mise à l'abri
- Un accompagnement social, éducatif et psychologique
- Une aide administrative, juridique et budgétaire

en vue d'une réinsertion.

La durée du séjour peut aller de quelques jours à 6 mois.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne chaque résidente dans son projet d'autonomie, d'insertion professionnelle et de logement et les oriente vers différents partenaires.